



Société L'Avenir
Saint Clément des Leveys



13 rue Georges Péron 49350 SAINT CLEMENT DES LEVESS
Adresse Mel : societelavenir@free.fr

Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 Février 2012

Les membres de la Société l'Avenir se sont réunis en assemblée générale
Le 25 Février 2012 à 14H30, *au siège de la société.*

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves CHEVRE en qualité de vice-président et
Monsieur Michel PIDOU En est nommé secrétaire.

Conformément à l'article 12 des statuts, 40 sociétaires à jour de cotisation étant présents
l'assemblée ordinaire peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour à savoir : Rapport financier, Rapport des activités,
Rapport moral du Vice-Président approbation du règlement intérieur, Vente du billard,
Election des nouveaux sociétaires, Calendrier des manifestations 2011, Questions
diverses, Galette des rois et pot de l'amitié. et dépose sur le bureau de l'assemblée tous
les documents s'y rapportant Lecture est faite des différents rapports. Puis le débat
s'ouvre entre les participants.

Plus personne ne demandant la parole, le président met au vote les différents points à
l'ordre du jour :

Première résolution : Le trésorier donne lecture du rapport financier :

<i>DESIGNATIONS</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>
Résultat de l'exercice comptable	25235,75 €	20306,50 €
<u>Recettes</u>		
Cotisations sociétaires	1189,00	
Bar	18162,81	
Réception et jeux. (Choucroute, Belote, Challenges, Boules)	3505,84	
Vente de Galettes et Dons	101,00	
Intérêt livret épargne 2010	104,30	
Règlement sinistre GAN (effraction, vol)	2172,80	
total des recettes	= 25235,75 €	
<u>Dépenses</u>		
<u>Achat de vins</u>	7995,82	
Boissons diverses	+ 1583,90 = sous-total	= 9579,72

<u>Frais généraux</u>		
Bureau (coffre, imprimante, papeterie etc. ...)		334,85
E.D.F		514,74
Gaz		1836,01
Eau		248,74
Assurances. Gan		641,49
Impôt Fonciers + Ordures ménagères		333,50
Vérification radiateurs chauffage et extincteurs		498,82
Divers produits d'entretien		305,52
Réceptions, représentations, déplacements, entretiens		1500,00
Mises en bouteilles		180,00
Animations (cochon grillé, choucroute, repas des cavistes, lots et prix challenges, pots, cotisations boules, etc. ...)		2294,78
Obsèques		63,00 Divers
achats, (bouteilles, chariot, décors-Noël, clé, etc. ...)		2 92,02
		= 9043,47
	sous total	= 18623,19 €
Travaux		
Peinture salle de réunion		1629,98
Réfection de la cour (Graviers, transport)		53,33
	Total	= 20306,50 €
Excédent	25235,25 – 20306,50	= 4929,25 €

Etat des comptes au 31/12/2011

<u>Avoir au 31/12/2010</u>		<u>au 31/12/2011</u>
(Livret, compte chèques, etc..)	Compte épargne, livret A	9941,61
8478,42	Compte chèque	+ 3430,60
Excédent + 4929,25	Espèces	+ 35,46
= 13407,67 €		= 13407,67 €

En-cours Reçu de l'assurance GAN pour travaux non effectués sur devis 2092,00 €

Résultat de l'exploitation Hors travaux

Recettes	25235,75
Trop perçu	- 2092,00
Sous total	= 23143,75
Frais généraux hors travaux	- 18623,19
Solde positif	= 4520,56

Crédit cahier au 31/12/12	109,80	- reçu au 01/01/11	30,30	+	79,50
Stock vin, cave et frigos, évalué au prix d'achat le 04/01/2010	1515,20	, le 04/01/2012 , -	1477,64	=	- 37,56
Résultat brut de l'exercice 2011 hors travaux				=	4562,50
<u>Travaux</u>	Peinture de la salle de réunion		1629,98		
	Réfection de la cour (graviers)	+	<u>53,33</u>		
		=	1683,31	-	1683,31
Economie 2011	en réserve			=	2879,19 €
Excédent comptable					
	4929,25 - 2092,00 = 2837,25	+	79,50	-	37,56 = 2879,19

Etat comparatif entre 2010 et 2011

	(2010)		(2011)		
Recettes	20545,67	Recettes	25235,75	+	12 % 25
Dépenses	- 17474,11	Dépenses	18623,19	+	6 % 58
S /total	= 3071,56	S/total	4439,76	+	44 % 55
Travaux	- 4016,23	Travaux	1683,31		
Solde	= 944,67 débit	Solde	2756,45		crédit

Remarque

Manque à gagner en caisse	2009	1234
	2010	651
	2011	744

L'assemblée approuve le rapport financier du bureau et lui donne quitus de sa gestion. Cette résolution est adoptée à la majorité des 40 voix.

Le président récuse qu'il s'agit d'un bilan financier prenant en compte les stocks en cours.

Deuxième résolution : Le secrétaire donne lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2011

ANIMATIONS

Mars

Challenge 1 sociétaire 2 invités (finaliste Gustave Marquet contre Roger Souillet)

JUIN

Cochon grillé (59 participants)

Challenge Communal 26 engagés

Finaliste équipe Yves Chevré et Pierre Thépin (et son fils) le Gagnant est l'équipe Chevré Cornuailles

NOVEMBRE

Choucroute 49 participants

Belote 28 participants concours Gagné par l'équipe ROY Noel et Pion Michel

Nettoyage complet de la société (Salles, jeux, vitres etc)

Pour remercier les participants ont été réuni autour d'un table pour un repas confectionné par nos soins)

DECEMBRE

Challenge 1 sociétaire retraité 1 invité

8 participants

gagnant équipe Souillet Jacqueline.

Challenge 1 sociétaire Actif 1 invité 10 participants

Gagnant Dubois Ph

Une super finale a été organisée entre ces deux équipes gagnantes et le Super gagnant a été l'équipe de Philippe DUBOIS

Cette résolution est adoptée à la majorité de 40 voix

Troisième résolution : Le vice-président donne lecture du rapport moral :

L'assemblée Générale bouclant l'exercice 2010 a eu lieu en février 2011.

Après exécution des ordres du jour, (rapport financier, d'activités, etc.) il a été procédé à l'appel de candidature pour constituer un nouveau conseil d'administration, puisque ce dernier expirait.

---- **Cinq** des derniers conseillés consentaient à se représenter, à savoir, Charruau Claude, Chevré Bernard, Chevré Yves, Pidou Michel, et Sevestre Alain.

Un seul sociétaire s'est présenté, Michel Pranic.

---- **Comme la loi** n'exige pas de nombre, la seule règle est au moins trois sociétaires pour former un bureau, Un président un trésorier et un secrétaire. Nos statuts en compte six.

Nous en sommes restés au nombre de six, puisqu'aucune autre candidature ne s'est manifesté.

--- **Vote du bureau** Michel Pranic Président, Michel Pidou Secrétaire, Alain Sevestre Trésorier, Bernard Chevré Vice trésorier, Claude Charruau Vice-secrétaire, et moi-même vice-président.

---**Avouons**, que pour une société qui compte une centaine d'adhérents, c'est dire que peu de

personnes se sentent concernées, laissant aux autres ce soin de gérer en l'occurrence une minorité de bénévoles volontaires. Ont-ils plus de raisons de le faire ?

---- **Nous avons** pu cependant constituer une équipe de cavistes. Les six membres du bureau ,
Plus, Noël Audebault, J.C Chiaparelli , Gaétan Beillard, Jacky Gélinau.

Ces mêmes gens ont participé au grand nettoyage de septembre , plus Claude Hardouin, et Roger Souillet. Nous les en remercions.

----- **Nous remercierons également**, Germain Cornilleau, Sandrine Pidou, Jacqueline Souillet, qui ont activement participé pour le cochon grillé.

--- **Comme vous le savez** la société Avenir est régie par la loi 1901 sous l'appellation association déclarée. C'est dire dans notre cas, le sociétaire est en quelque sorte propriétaire des lieux, il en est plus exactement l'usufruitier. Il perd tous ses droits lors de toute cession. (démission, exclusion, décès). Donc nous sommes des copropriétaires, qui confions nos devoirs, et intérêts à une minorité de sociétaires.

---- **Quand une personne** entre comme sociétaire, elle est à la même enseigne que tous les anciens, elle est en droit de bénéficier de toute les prestations qu'offre la société, mais elle a aussi le devoir de servir, de se mettre à disposition pour éventuellement participer à son fonctionnement.

---- **Désormais** tous les nouveaux sociétaires seront inscrits d'office sur une liste de mise en bouteilles.
----**Certain** penseront que pour le peu de consommation qu'ils font, leur mise en bouteilles ne se justifie guère.

---- **Contrairement** à certaine société, où leur survie dépend de leurs animations ; mégas concours, repas, lotos etc. Chose que nous ne réussissons pas à faire, (Parfois que 16 équipes en concours, 70 au repas compte tenu des conjointes, et du recrutement au club des anciens. On ne peut pas dire que le sociétaire en générale est et solidaire. Ce n'est pas un encouragement pour les organisateurs.

--- **Il est vrai que** bon nombre d'entre nous, sont des très anciens sociétaires, qui ont déjà participé à leurs manières à la destinée de notre association, nous leurs en rendons grâce.

---- **Certes des fidèles** au bar diront qu'ils participent à leur manière, et que nous subsistons que grâce à eux ; en vérité la boule de fort est notre raison sociale, et que le bar n'existe que par elle, et est prétexte à pouvoir consommer à des prix plus que abordables, mais cela reste fragile.

---- **2013 sera** une année de renouvellement du conseil, tenez-vous en éveil.

---- **Cette année nous avons** perdu deux éléments du bureau sur six, nous allons faire appel de façon provisoire à au moins deux aides de camp si je puis dire, sans avoir à les élire. Nous comptons sur votre spontanéité pour vous présenter.

Merci pour votre attention.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 40 voix.

Quatrième résolution :

Le secrétaire procède à la lecture du règlement du règlement intérieur.

Monsieur CORNILLEAU GERMAIN n'est pas d'accord sur l'article 2, concernant la décision, par le bureau, du montant de la cotisation. Il souhaite que ce montant soit décidé lors de

l'assemblée générale ordinaire

Le vice-président propose que cette cotisation soit élevée à 15 Euros pour l'année 2013.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 39 voix contre 1

Cinquième résolution :

Le vice-président demande d'avoir l'opportunité de vendre le billard. Néanmoins, il est toujours à disposition des sociétaires. Pour relancer ce jeu les parties seront gratuites pour une courte période.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 40 voix.

Sixième résolution :

Election des nouveaux candidats :

Sont candidats :

MARCAIS Raymond (parrains : Claude Hardouin et Gambet Patrice)

HARDOUIN Nicolas (parrains : Claude Hardouin et Alain Senez)

Ils ont été élus par 39 voix. 1 vote blanc

Septième résolution :

Les manifestations : les challenges habituels sont reconduits pour l'année 2012. Le méchoui aura lieu le 16 JUIN 2012 et la choucroute le 24 Novembre 2012

Cette résolution est adoptée à la majorité de 40 voix.

QUESTIONS DIVERSES :

Le vice-président évoque que la salle du billard pourrait être louée pour faire des réceptions.

A l'unanimité, il a été décidé que cette salle pourra être louée qu'aux sociétaires de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine par le pot de l'amitié et la distribution de galette.

La séance est levée à 16h15.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé Yves CHEVRE, Alain SEVESTRE et Michel PIDOU. Il est signé par le vice-président et le secrétaire de séance.

Le vice-président

Le Secrétaire